

Délibération 2022 / 11-09

L'an deux mil vingt-deux le lundi 28 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-Jacques BORD, Didier LASSÉCHÈRE, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Étaient excusés : Mrs Christian FAUGERON (Procuration à Claudine DAURY-NEYRET), Jacques FAURE (Procuration à Mme France-Noëlle GIMENEZ), Anthony BUYS (Procuration à Monsieur Raymond RABETEAU), Arnaud PICOUT.

Était absent :

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY-NEYRET.

* * * * *

ADHESION A L'ASSOCIATION INTERDEPARTEMENTALE DES COLLECTIVITES FORESTIERES LIMOUSIN-PERIGORD ET A LA FEDERATION NATIONALE

M. le Maire présente la Fédération Nationale des communes forestières :

- il fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau interdépartemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;
- il expose l'intérêt pour la commune d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix pour et 2 abstentions :

- **décide** d'adhérer à l'association interdépartementale des collectivités forestières Limousin-Périgord et à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts,
- **de payer** une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion,
- **charge** M. le Maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion,
- **mandate** celui-ci pour représenter la commune de Royère de Vassivière auprès de ses instances (association départementale et fédération nationale).

Fait et délibéré en Mairie, le 28 novembre 2022.

Le Maire



Raymond RABETEAU